



PROVINCE DE QUÉBEC
NOTRE-DAME-DES-MONTS

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE

Lors d'une séance régulière, tenue le 1 avril 2019, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts a donné un avis de motion et déposé un projet de règlement portant le numéro #228-77, abrogeant le règlement 228-55 et fixant de nouvelles normes sur le traitement des élus municipaux.

Que le projet de règlement se résume ainsi :

1. La rémunération annuelle **actuelle** des élus se résume ainsi :
 - a) **Le maire**
Rémunération de 5 031.96\$ allocation de dépense de 2 515.98\$
 - b) **Un conseiller**
Rémunération de 1 677.36\$ allocation de dépense de 838.68\$

2. La rémunération annuelle **proposée** des élus se résume ainsi :
 - a) **Le maire**
Rémunération de 6 793.15\$ allocation de dépense de 3 396.58 \$
 - b) **Un conseiller**
Rémunération de 2 264.39\$ allocation de dépense de 1 132.20 \$

- c) **Le maire suppléant lorsque le maire est absent**

Rémunération additionnelle de 60\$ par séance ordinaire ou extraordinaire

Allocation de dépense de 30\$ par séance ordinaire ou extraordinaire.

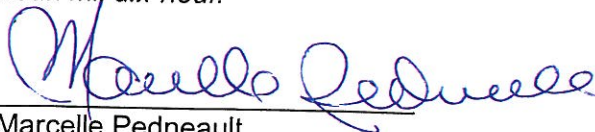
Ou

S'il y a absence de plus de quatre (4) semaines, une somme égale aux deux tiers (2/3) de la rémunération du maire pendant cette période.

QUE, conformément à la Loi, ce projet de règlement sera présenté au conseil, pour approbation, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 6 mai 2019 à 19 h 00, au 15 Rue Principale Notre-Dame-des-Monts.

Toutes les personnes intéressées par ce règlement sont invitées à assister à la prochaine séance ordinaire de ce conseil, qui sera tenue le 6 mai 2019 à 19h 00, au 15 Rue Principale Notre-Dame-des-Monts.

Donné sous mon seing à Notre-Dame-des-Monts, ce 2^{ième} jour du mois d'avril deux mil dix-neuf.



Marcelle Pedneault,
Directrice générale, sec.-très.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marcelle Pedneault, Directrice Générale, sec. -très. de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en en affichant une copie au tableau d'affichage du bureau municipal, à la caisse populaire ainsi que sur le site de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts le 2 avril 2019.

Fait et donné à Notre-Dame-des-Monts le 2 avril 2019.



Marcelle Pedneault,
Directrice générale, sec.-très.